



ثانوية مسروبيان للأرمن الكاثوليك
COLLEGE MESROBIAN DES ARM. CATH.
ՀԱՅ ԿԱԹ. ՄԵՍՐՈՊԵԱՆ ԲԱՐՁՐ. ՎԱՐԺԱՐԱՆ



Chers Parents,

Dans le cadre de notre engagement constant à protéger la santé et le bien-être de nos élèves et de notre personnel, nous souhaitons vous rappeler la politique de santé de notre école ainsi que les mesures que nous prenons pour maintenir un environnement d'apprentissage sûr et sain

1. Politique de maintien à domicile :

Veillez garder votre enfant à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre de 38°C ou plus (les élèves doivent être sans fièvre pendant au moins 24 heures sans avoir recours à des médicaments antipyrétiques avant de revenir à l'école).
- Rhume, grippe ou toux persistante (les symptômes peuvent inclure écoulement nasal, fièvre, frissons, mal de gorge, toux, maux de tête et douleurs musculaires).
- Infection de la gorge avec fièvre.
- Diarrhée ou vomissements.
- Écoulement oculaire ou conjonctivite (œil rose).
- Éruption cutanée, surtout si elle est accompagnée de fièvre ou prurit.
- Tout symptôme d'une maladie contagieuse.
- Poux de tête ou lentes.

2. Protocole de renvoi d'un élève à la maison :

- Les parents seront immédiatement informés.
- L'élève sera retiré de la classe pour éviter la propagation de la maladie.
- Les parents doivent venir chercher leur enfant dès que possible.

Si l'élève a été renvoyé chez lui en raison d'une fièvre, les parents sont priés de le garder à la maison pendant 24 heures pour observation. Pour revenir à l'école, l'enfant doit être sans fièvre sans avoir pris de médicament antipyrétique (Panadol, Advil, Profinal ou d'autres médicaments).

3. Politique relative aux médicaments :

Les médicaments doivent être administrés à la maison, sauf si une dose est nécessaire pendant les heures de classe pour les médicaments chroniques uniquement. Dans ce cas, les parents doivent :

- Fournir une prescription médicale.
- Remplir le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments à l'école.
- Les médicaments doivent être remis à l'école par un adulte.
- La première dose du médicament doit être administrée à la maison pour éviter tout effet secondaire inattendu.
- Le médicament doit être dans son contenant d'origine.

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter de médicaments à l'école (paracétamol, ibuprofène, buscopan, suppléments de fer, etc.).

4. Signalement des blessures physiques :

Les parents sont priés d'informer le chef de division et l'infirmière de l'école si leur enfant a subi une blessure (points de suture, plâtre, etc.).

Un rapport médical doit être fourni, détaillant le diagnostic et les recommandations nécessaires pour l'école. Ce rapport doit inclure des informations sur les exemptions d'éducation physique, d'activités physiques et de l'utilisation des escaliers, ainsi que la durée de ces restrictions, en particulier si la blessure limite la participation de l'enfant à certaines activités.

5. Urgences scolaires entraînant des visites à l'hôpital :

- En cas d'incident, l'élève sera évalué et recevra les premiers soins de l'infirmière de l'école. Si une visite à l'hôpital est nécessaire, les parents seront informés. L'infirmière fournira un formulaire de déclaration à des fins d'assurance, et l'élève sera transporté à l'hôpital par un membre de la famille.
- Les parents doivent être présents lors de la visite à l'hôpital.
- Veuillez noter que le plan d'assurance de l'école ne couvre que les incidents survenus sur les lieux de l'école. Les conditions chroniques ne sont pas couvertes par l'assurance de l'école.

6. Poux de tête et lentes :

- Les parents sont priés d'informer immédiatement l'infirmière de l'école s'ils trouvent des poux sur leur enfant à la maison, afin d'aider à prévenir la propagation.
- Si des poux sont découverts à l'école, les parents seront immédiatement informés et devront venir chercher leur enfant sans délai. Avant que l'élève puisse retourner en classe, les parents doivent amener leur enfant à l'infirmier pour un contrôle des cheveux. L'élève pourra retourner en classe uniquement s'il est confirmé qu'il est exempt de poux et de lentes.

Veillez ne pas masquer les symptômes de maladie en donnant du Panadol, Advil, Profinal ou d'autres médicaments le matin avant d'envoyer votre enfant à l'école.

Les élèves malades qui sont déjà absents ne sont PAS autorisés à se présenter à l'école pour passer leurs examens. Ces examens pourront être réorganisés avec le responsable de chaque département après leur rétablissement.

Nous vous remercions de votre coopération pour aider à maintenir un environnement sûr et sain pour notre communauté scolaire. Si vous avez des questions ou besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Sarine Dekermenjian, l'infirmière scolaire, au numéro de la hotline 71/193080.

Unité de Santé et de Soins

Sarine Dekermenjian, RN